



Fiche signalétique

Date d'émission : 06-nov.-2018

Date de révision : 06-déc.-2018

Version 1

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit **ADAMA Adjuvant 80**

Autres moyens d'identification

Numéro de la feuille de données de sécurité ADAMA-265

Numéro(s) d'enregistrement Règlement sur les produits antiparasitaires Non. 30419

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Adjuvant.

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Adresse du fabricant

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
300-191 Lombard Avenue
Winnipeg, Manitoba R3B 0X1
1-855-264-6262

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Pour le feu, le déversement et / ou le contact de fuite INFOTRAC:
1-800-535-5053 (Amérique du Nord) 1-352-323-3500 (International)
Pour les urgences médicales et les questions de santé / sécurité, contactez
ProPharma Group: 1-877-250-9291

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit chimique est un produit enregistré par la Loi canadienne sur les produits antiparasitaires et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité et pour les étiquettes sur le lieu de travail des produits chimiques homologués non-PCPA. Voir la section 15 pour plus d'informations. Ce produit a été classé selon le Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015) et la Norme américaine de communication des dangers (HCS 2012).

Aspect Liquide clair à jaune

État physique Liquide

Odeur acide gras

Classification

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Catégorie 2

Mot indicateur

Attention

Mentions de danger

Provoque une irritation cutanée

**Conseils de prudence - Prévention**

Porter des gants de protection

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS DE PEAU: laver abondamment à l'eau

En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Surfactant exclusif	Propriétaire	90 - 100%

Si Nom chimique / CAS est "propriétaire" et / ou Poids-% est répertorié comme un éventail, l'identité chimique spécifique et / ou le pourcentage de composition a été retenu comme un secret commercial

4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

Conseils généraux	Fournir cette fiche au personnel médical pour le traitement.
Contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver avec beaucoup d'eau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Inhalation	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appelez un médecin en cas de malaise.
Ingestion	Nettoyer la bouche avec de l'eau et boire ensuite beaucoup d'eau.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes	Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.
------------------	---

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Notes au médecin	Traiter en fonction des symptômes.
-------------------------	------------------------------------

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés

Produit chimique. Mousse. Monoxyde de carbone (CO). Brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés	Non déterminé.
---	----------------

Dangers spécifiques du produit

Non déterminé.

Données sur les risques d'explosion**Équipement de protection et précautions pour les pompiers**

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Isolez immédiatement la zone de déversement ou de fuite. Restez au vent et hors des zones basses. Avant d'y accéder, aérer les endroits clos. Ne pas toucher ni marcher dans le produit déversé.

Précautions relatives à l'environnement

Précautions relatives à l'environnement Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage Petits déversements: Absorber avec de la terre, du sable ou un autre matériau non combustible et transférer dans des conteneurs pour une élimination ultérieure. Grands déversements: Endiguer le déversement pour l'éliminer plus tard. La surface peut devenir glissante après un déversement.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire Porter des gants de protection. Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage Conserver / conserver dans le récipient d'origine dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver à l'écart des aliments et des boissons, y compris les aliments pour animaux. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Conserver hors de la portée des enfants.

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives relatives à l'exposition Aucune limite d'exposition pour noter ingrédient (s)

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie Veuillez vous référer à l'étiquette du produit. À utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Utiliser des enceintes de procédé, une ventilation par aspiration locale ou d'autres contrôles techniques pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants en suspension dans l'air en deçà des limites recommandées ou réglementaires.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	Lunettes ou écran facial.
Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement de protection approprié. Gants résistant aux produits chimiques.
Protection respiratoire	En présence de vapeurs ou d'irritation, une protection respiratoire approuvée par NIOSH pour les vapeurs acides doit être portée.
Considérations générales sur l'hygiène	Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	Liquide	Odeur	acide gras
Aspect	Liquide clair à jaune	Seuil de perception de l'odeur	Non déterminé
Couleur	Non déterminé		
Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode	
pH	6-7		
Point de fusion / point de congélation	Non déterminé		
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	Non déterminé		
Point d'éclair	Non déterminé		
Taux d'évaporation	Non déterminé		
Inflammabilité (solide, gaz)	NA		
Limites d'inflammabilité dans l'air			
Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Non déterminé		
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Non déterminé		
Pression de vapeur	Non déterminé		
Densité de vapeur	Non déterminé		
Densité relative	097 g/mL		
Solubilité dans l'eau	Susceptible de dispersion		
Solubilité dans d'autres solvants	Non déterminé		
Coefficient de répartition	Non déterminé		
Température d'auto-inflammation	Non déterminé		
Température de décomposition	Non déterminé		
Viscosité cinématique	Non déterminé		
Viscosité dynamique	Non déterminé		
Propriétés explosives	Non déterminé		
Propriétés comburantes	Non déterminé		

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**Réactivité**

Pas réactif dans des conditions normales.

Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

Risques de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

Conditions à éviter

Aucun connu.

Matières incompatibles

Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

Produits de décomposition dangereux

Lors de la décomposition, ce produit peut émettre des oxydes de phosphore.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES**Informations sur les voies d'exposition probables****Renseignements sur le produit****Contact avec les yeux** Provoque une sévère irritation des yeux.**Contact avec la peau** Provoque une irritation cutanée.**Inhalation** Ne pas inhaler.**Ingestion** Ne pas avaler.**Renseignements sur les composants**

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Surfactant exclusif	> 90 mL/kg (Rat)	-	-

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**Symptômes** S'il vous plaît voir la section 4 de la présente FDS pour les symptômes.**Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée****Cancérogénicité** Ce produit ne contient aucun agent cancérogène ou potentiellement cancérogène inscrit par l'OSHA, le CIRC ou le NTP.**Mesures numériques de la toxicité****DL50 orale aiguë (Rat):** indisponible**LD50 cutanée aiguë (Lapin):** indisponible**CL50 d'inhalation aiguë (Rat):** indisponible**Irritation de l'oeil:** Non irritant.**Irritation cutanée:** Irritant**Sensibilisation cutanée:** pas un sensibilisant cutané**12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité**

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, cela n'exclut pas la possibilité que des déversements majeurs ou fréquents peuvent avoir un effet nocif ou dangereux pour l'environnement.

Persistance/Dégradabilité

Non déterminé.

Bioaccumulation

Il n'existe aucune donnée pour ce produit.

Mobilité

Non déterminé

Autres effets nocifs

Non déterminé

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes de traitement des déchets**

Élimination des déchets	L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales. Ne pas contaminer l'eau, la nourriture ou les aliments pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination.
Emballages contaminés	L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Remarque	S'il vous plaît voir le document d'expédition actuelle plus pour des renseignements à jour d'expédition, y compris les exemptions et les circonstances spéciales.
DOT	Non réglementé
IATA	Non réglementé
IMDG	Non réglementé
TMD	Non réglementé

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION**Inventaires internationaux**

Nom chimique	TSCA	LIS/LES	EINECS/E LINCS	ENCS	IECSC	KECL	PICCS	AICS
Surfactant exclusif	X	X	X		X	X	X	X

Légende :*TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)**LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada**EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées**ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon**IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine**KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée**PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines**AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)***Règlements fédéraux aux États-Unis****CERCLA**

Ne s'applique pas

SARA 313

Ne s'applique pas

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ne s'applique pas

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Ne s'applique pas

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Ne s'applique pas

Numéro d'homologation des pesticides

Règlement sur les produits antiparasitaires Non. 30419

Déclaration du produit antiparasitaire

Ce produit chimique est un produit enregistré par la Loi canadienne sur les produits antiparasitaires et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité et pour les étiquettes sur le lieu de travail des produits chimiques homologués non-PCPA.

Étiquette du produit

Attention - irritant pour la peau

Différence entre la SDS et l'étiquette du produit

	Étiquette du produit	SDS
Mot d'alarme	Avertissement / Danger	Avertissement
Irritation de la peau / corrosion	Irritant pour la peau	Provoque une irritation de la peau

16. AUTRES INFORMATIONS**NFPA****Risques pour la santé**

2

Inflammabilité

1

Instabilité

0

Dangers particuliers

Non déterminé

HMIS**Risques pour la santé**

Non déterminé

Inflammabilité

Non déterminé

Dangers physiques

Non déterminé

Protection individuelle

Non déterminé

Date d'émission :

06-nov.-2018

Date de révision :

06-déc.-2018

Note de révision:

nouveau format

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique